



Communiqué de presse

Le 17 janvier 2023

Droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD : Les constats doivent se traduire en actes !

Comme le pointe la Défenseure des droits dans son dernier rapport, les atteintes aux droits et libertés des personnes accueillies en EHPAD persistent malgré les alertes. Une situation inacceptable que dénonce également l'Uniopss, qui appelle les pouvoirs publics à une politique forte, volontariste et immédiate.

La Défenseure des Droits a publié le 16 janvier un rapport de suivi des « droits fondamentaux des personnes accueillies en EHPAD », près d'un an et demi après son rapport initial. Le bilan, malheureusement sans surprise pour les associations qui alertent sans relâche sur la situation préoccupante pour les personnes accompagnées et pour les professionnels, est sévère : « *la réponse des pouvoirs publics n'est pas à la hauteur des atteintes aux droits dénoncées* ».

En écho à la conclusion de ce rapport de suivi pointant une « *prise de conscience tardive des pouvoirs publics* » et la nécessité de « *déboucher sur une politique nationale ambitieuse permettant d'assurer une prise en charge respectueuse des droits et libertés fondamentaux des résidents des EHPAD et de leur dignité* », l'Uniopss ne cesse de demander une loi Autonomie, qui assure un accompagnement de qualité, en augmentant le ratio minimal d'encadrement et en améliorant l'attractivité des métiers du grand âge.

Comme la Défenseure des droits, nous rappelons que les personnes accueillies en établissement doivent pouvoir exercer leur liberté et leur citoyenneté, ce qui implique, pour les résidents, le droit d'aller et venir ainsi que celui du maintien des liens familiaux.

Enfin, nous partageons l'exigence de renforcement de la lutte contre la maltraitance, en facilitant les contrôles mais aussi en améliorant les situations individuelles par l'identification, le signalement et l'analyse systématique de ces situations.

Il est plus que temps que ces priorités soient mises en œuvre et nous attendons des travaux du CNR Fabrique du Bien vieillir des mesures fortes. Chacun connaît les constats, il est temps d'y répondre par des actes !

Contact presse : Valérie Mercadal

Tél. 01 53 36 35 06 - vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.